



Institut Médico Éducatif Saint Amand

LIVRET D'ACCUEIL

Les PEP 18 - IME Saint Amand

28 rue des Sables -18200 SAINT AMAND - Tél. : 02 48 96 29 51 - Courriel : imesaintamand@pep18.fr



BIENVENUE

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été admis au sein de notre structure : l'Institut Médico Educatif de Saint-Amand-Montrond.

L'établissement accueille 50 enfants présentant des troubles du développement intellectuel, dont 5 enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme. La structure propose :

- une scolarité effectuée au sein d'une Unité d'Enseignement ou en Unité d'Enseignement Externalisée,
- un projet d'accompagnement : après recueil de vos attentes et l'évaluation des besoins de votre enfant, il décline les objectifs de travail,
- un accompagnement éducatif : il s'agit de développer toutes les actions favorisant l'autonomie et la socialisation de votre enfant. Elles ont pour visée de favoriser l'inclusion de votre enfant dans toutes les dimensions de sa vie,
- un soutien thérapeutique : l'équipe médicale et paramédicale vous aide dans la compréhension des besoins de votre enfant et propose des prestations favorisant son développement.

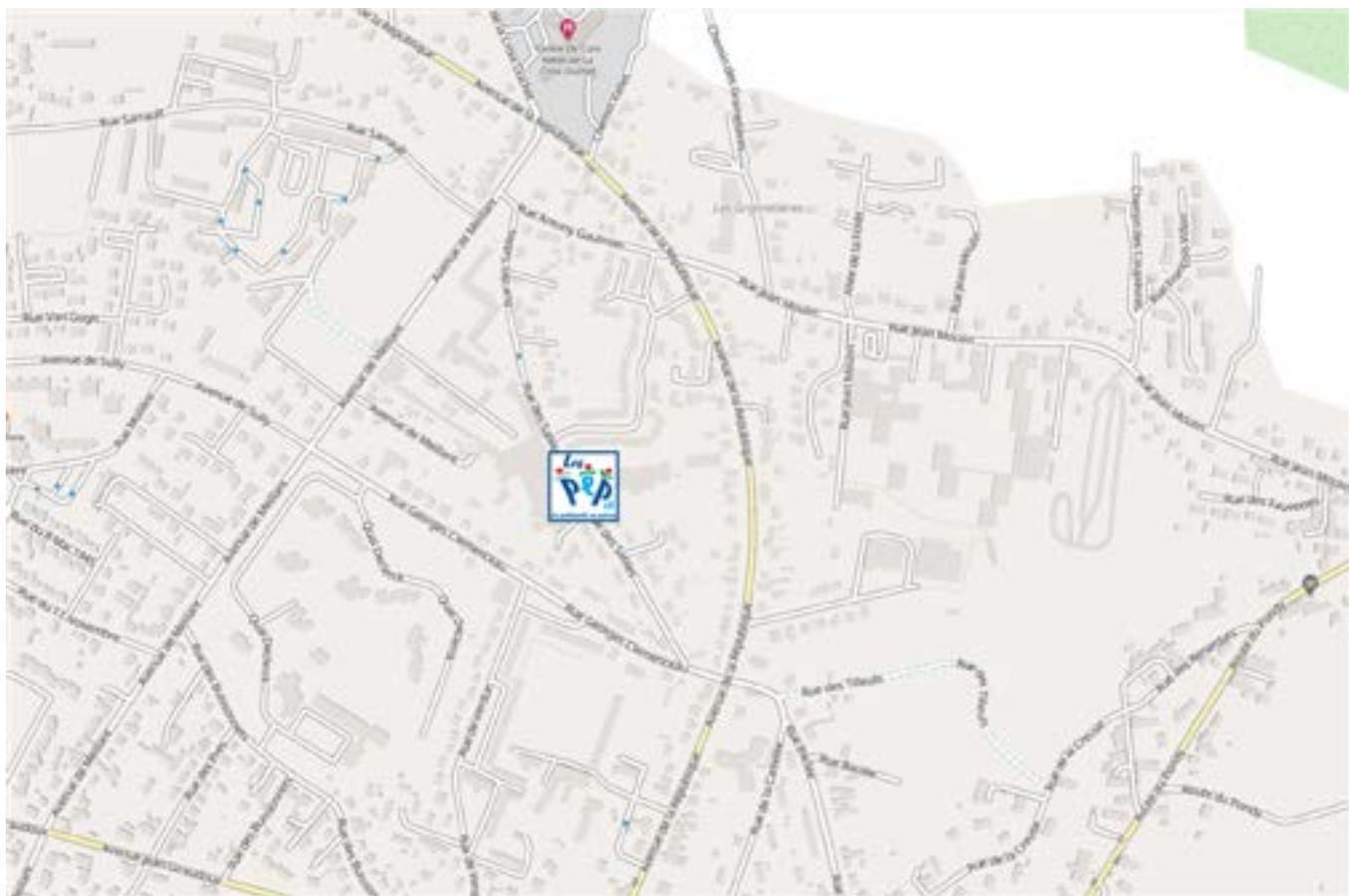
Ce livret vous est remis afin de faciliter son arrivée. L'équipe répondra à vos questionnements et vous fournira les informations utiles lors de notre première rencontre.

Au nom de toute l'équipe, bienvenue.

La Directrice
Sabrina FOREST



PLAN D'ACCÈS



IME - 28 rue des Sables - 18200 Saint-Amand

L'ÉTABLISSEMENT

Institut Médico Éducatif

28 rue des Sables - 18200 SAINT-AMAND

02 48 96 29 51 - imesaintamand@pep18.fr

Implantation

L'établissement est situé en zone urbaine. Il bénéficie dans un rayon restreint de tous les services de proximité.

Personnes accueillies

L'établissement accueille 50 jeunes de 6 à 20 ans qui présentent un handicap mental léger ou moyen, avec ou sans troubles associés, ou avec troubles du spectre de l'autisme.

Fonctionnement

L'établissement est ouvert 210 jours par an, du lundi 9 h 00 au vendredi 16 h 30.

Il dispose d'un internat thérapeutique de 10 places qui est situé sur le site de l'IME.

Garanties

L'établissement est assuré auprès de la MAIF.

Maltraitance



Faire face ensemble

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, nous mettons en oeuvre toutes mesures visant à assurer la sécurité des personnes et des biens. Des exercices et des mises en situations peuvent être effectués ponctuellement.



L'ADMISSION

La Maison Départementale des Personnes Handicapées a examiné la situation de votre enfant en prenant en compte ses besoins.

La Commission des Droits et de l'Autonomie a décidé de son orientation vers l'établissement. La décision vous a été adressée et nous a été transmise.

L'admission est liée à la notification de la CDAPH et à la demande des familles ou responsables légaux.

Lors de la visite d'établissement, vous serez reçu dans un premier temps avec votre enfant par le Coordinateur pour un entretien. A cette occasion, vous aurez la possibilité de poser des questions, notamment au regard des documents qui vous ont été adressé au préalable (livret d'accueil, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement).

L'admission est réalisée en concertation avec vous.

Le contrat de séjour est conclu au moment de l'admission de l'usager. Ce document est élaboré avec la participation de la personne accueillie et de ses représentants légaux auxquels sont explicités l'ensemble des prestations délivrées et prises en charge par l'établissement. Il définit les objectifs et la nature de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques de l'Association.

Dans les trois à six mois qui suivent l'admission, il est établi un avenant au contrat de séjour qui décline les prestations spécifiques proposées à la personne accueillie. Il est établi lors d'une réunion de projet à laquelle participent la personne accueillie, ses représentants légaux, le coordinateur et la psychologue. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle.

L'INTERNAT THÉRAPEUTIQUE

L'internat thérapeutique répond aux besoins fondamentaux de l'enfant dans son développement, notamment la sécurité, l'hygiène et la vêtue, la relation aux autres (adultes ou enfants), l'intimité, l'affirmation de soi, tout en permettant le travail avec la famille.

L'entrée peut être proposée en amont de l'admission par notification de la MDPH ou par l'équipe pluriprofessionnelle de l'IME dans le cadre du Projet d'Accompagnement, en accord avec la famille ou le responsable légal et l'enfant.

L'équipe éducative et l'équipe de soins travaillent conjointement afin que l'accueil, le fonctionnement et l'accompagnement sur ce lieu de vie constituent un support de socialisation et d'apprentissage porteur de sens pour les enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis.

LES DOCUMENTS

Vous devez vous munir :

- de votre carte vitale
- de votre carte de mutuelle
- de votre livret de famille
- deux photos d'identité de l'enfant
- éventuellement une copie d'attestation d'assurance en responsabilité civile
- le règlement de fonctionnement signé.

Nous vous remettrons et vous ferons signer :

- les horaires de transport
- l'autorisation de soins
- l'autorisation du droit à l'image
- l'autorisation des personnes habilitées à recevoir votre enfant à votre domicile

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- Des rendez-vous sont fixés régulièrement en fonction du projet d'accompagnement de votre enfant.
- Nous nous tenons à votre service pour toutes les rencontres que vous pourrez solliciter auprès de l'ensemble de l'équipe pédagogique, éducative ou paramédicale.



L'ÉQUIPE

Pour répondre au mieux à vos besoins et attentes, l'Institut Médico Educatif vous propose les services d'une équipe de professionnels à votre écoute.

L'équipe de direction

Sabrina FOREST - Directrice

Elle est responsable du projet d'établissement, des équipes de professionnels, de la sécurité des personnes et des biens.

Thomas MERCIER - Directeur-adjoint

Il est responsable du projet de service, du respect des projets personnalisés des personnes, de l'organisation quotidienne de l'établissement et de la coordination du travail des équipes au quotidien.

L'équipe administrative et logistique

Quatre agents de service intérieur qui veillent au-delà de leur travail d'entretien ménager, au caractère confortable pratique, et aux rangements des locaux de l'établissement. Ils participent à la qualité de l'accueil des personnes.

Deux chauffeurs factotum qui réalisent le transport des enfants ainsi que l'entretien des bâtiments. Ils contribuent au confort et à la sécurité des personnes accueillies et participent à la qualité de l'accueil.

Une secrétaire de direction qui assure l'accueil et gère les tâches administratives.

L'équipe pédagogique

Trois enseignants mis à disposition par l'Education nationale qui croisent les apprentissages fondamentaux.

L'unité d'enseignement est organisée selon les règles en vigueur (décret 2009-378 et arrêté du 2 avril 2009).

L'accompagnement social

Le pôle service social

Il peut être sollicité si vous rencontrez des difficultés sur certains éléments administratifs.

L'accompagnement médical

Un médecin psychiatre

Il est le garant du projet médical et thérapeutique.

Il assure, selon les besoins, les consultations nécessaires.

Il est à votre écoute.

L'accompagnement paramédical

Un orthophoniste, un psychomotricien qui réalisent des bilans et assurent des rééducations selon les prescriptions médicales (ou prise en charge par un cabinet libéral).

Deux psychologues qui réalisent des entretiens de soutien, des bilans, des suivis psychothérapeutiques auprès des usagers. Ils peuvent également soutenir les parents face à leurs difficultés.

Un aide soignant qui assure les soins d'hygiène liés à l'entretien de la personne accueillie. Il intervient également sur les différents groupes dans le cadre de projets liés à la santé.

L'accompagnement éducatif

Trois éducateurs spécialisés, un éducateur technique spécialisé qui coordonnent les projets d'accompagnements personnalisés et garantissent les accompagnements éducatifs et pré-professionnels.

Cinq Aides Médico-Psychologiques qui accompagnent et aident dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de l'intimité des personnes. Ils veillent au bien-être des personnes accompagnées et proposent des activités.

Cinq moniteurs éducateurs qui participent à l'action éducative, en déclinant et animant des projets éducatifs. Ils participent à l'organisation de la vie quotidienne des jeunes.

Un surveillant de nuit qualifié en internat, assure la sécurité des personnes accueillies, celle des locaux et il veille au bien-être de l'ensemble des personnes accueillies dans le respect des règles de vie collective.

Un maître de maison en internat, prépare les moments de repas, il aide les résidents pour l'entretien de leur linge ou de leur espace privatif à chaque fois qu'ils le souhaitent.

LES FRAIS À MA CHARGE

- Les tenues vestimentaires adaptées aux activités et aux saisons
- Les cartables, sac de sport, sac à dos...
- Les consultations médicales de ville (médecins traitants, spécialistes divers)
- Le recours à des techniciens libéraux et / ou non conventionnés sur votre initiative.
- Les frais d'inscription dans un établissement d'enseignement privé.

NB : Les frais liés à l'accompagnement dans l'établissement sont assurés par le budget de l'établissement issu de l'assurance maladie (repas, transports, activités diverses, soins et rééducations).

MES QUESTIONS

Pour ne rien oublier le jour où nous nous rencontrerons, vous pouvez noter sur cette page les questions que vous vous posez.

Nous y répondrons avec plaisir.